

LE RENDEZ-VOUS DE L'HÊTRE 2023

10^{ème} Edition

Vous avez déjà participé ou vous souhaitez participer à l'exposition collective de Préfailles « Le Rendez-vous de l'Hêtre ». En 2023, cet événement artistique se tiendra :

- Exposition photographique en extérieur sur le sentier douanier (de Port-aux-Goths à Préfailles jusqu'au port de la Gravette à La Plaine-sur-Mer) : du mardi 4 juillet (installation tôt le matin) au dimanche 1^{er} octobre (démontage le lundi 2, tôt le matin) ;

- Exposition de peintures et sculptures en intérieur (salles René Deffain et du Conseil municipal, Grande Rue) : du samedi 22 juillet au dimanche 30 juillet, avec installation le vendredi 21 juillet et démontage le dimanche soir 30 juillet et/ou lundi 31 juillet au matin.

La municipalité préfaillaise et les membres du Comité de sélection vous remercient et vous assurent de tout mettre en œuvre pour que cette 10^{ème} édition du « Rendez-vous de l'Hêtre » soit une nouvelle fois un événement artistique à la hauteur de vos attentes.

Vous trouverez dans le dossier de candidature ci-dessous les explications supplémentaires sur l'édition à venir. Attention aux nouveautés pour cette année ! Nous vous remercions de bien vouloir le remplir et le renvoyer complet, au plus tard le :

Le vendredi 24 mars 2023

- **Outdoor** (photographie) : les inscriptions se font directement en ligne sur le site <https://rdvh.prefailles.com>.
- **Indoor** (peinture et sculpture) : à communication@prefailles.fr et par courrier à l'adresse de la mairie.

Mairie de Préfailles
Service Activité culturelle – Animations – Communication
Candidature « Le Rendez-vous de l'Hêtre »
17 Grande Rue
44770 PRÉFAILLES

Renseignements auprès de Pascal LERAY
Responsable du Service « Activité culturelle – Animations – Communication »

Toutes informations complémentaires au 02 40 21 60 37 (accueil mairie)

2/ Conditions d'organisation

a. Généralités

- L'événement aura lieu du 4 juillet au 1^{er} octobre 2023 (pour la partie Outdoor « parcours photographique sur le littoral »), du samedi 22 juillet au dimanche 30 juillet 2023 (pour la partie Indoor « expositions en salles des peintures et sculptures »).
- Chaque artiste présentera 3 œuvres.
- Aucun thème n'est imposé afin d'offrir aux artistes la plus grande liberté artistique.

b. Choix, répartition, installation des œuvres

- Le choix des œuvres exposées sera effectué par le Comité de sélection du « Rendez-vous de l'Hêtre ». Les sélections se feront « à l'aveugle » (sans connaissance du nom des artistes).
- La commune met gracieusement les lieux d'exposition à disposition des artistes.
- Chaque artiste respectera la répartition des œuvres dans les salles proposées par la Comité de sélection. Il s'assurera pouvoir être présent au moment de l'accrochage/installation. En cas d'empêchement, il aura la possibilité de déléguer une personne de son choix et de lui confier ses œuvres. En aucun cas, la commune ne se substituera à l'artiste au moment de l'installation et du décrochage. Un membre du Comité de sélection sera désigné référent pour chaque salle.

c. Œuvres extérieures (photographies)

- Les installations extérieures présenteront les reproductions photographiques, les agrandissements au format 150 x 100 cm nécessitent des fichiers en haute-définition pour prendre place sur le littoral.
 - Les municipalités prendront à leur charge la reproduction sur plaques d'aluminium des 3 œuvres retenues par artiste (30 photographes au total) et leur installation sur différents lieux du littoral (22 photographes, soit 66 photos à Préfailles et 8 photographes, soit 24 photos à La Plaine sur Mer).
 - Les 3 photographies proposées pour être reproduites et exposées sur le littoral devront respecter le même ratio ; les formats acceptés sont 3/2, 4/3, 16/9, 2/1 (toujours en horizontal) ainsi que le format carré. Les œuvres devront aussi présenter une unité pour le choix du N&B ou de la couleur. Elles devront enfin être vierge de toute inscription, signature ou cadre. Le non-respect de ces règles pourra entraîner le rejet de la candidature.
 - Les photos proposées pourront être au format JPEG ou de préférence TIFF, DNG ou tout format RAW spécifique à un constructeur (NEF, CR2, ARW, ORF, etc.).
 - Les 3 œuvres retenues seront exposées exclusivement en extérieur.
 - Les photographies seront présentées sur des supports d'exposition fournis par les communes et sécurisés.
 - Les municipalités prennent à leur charge le coût de reproduction sur support rigide des 3 œuvres photographiques qui seront exposées. L'auteur accorde le droit d'exploitation par la commune d'une version numérique de ses trois œuvres dès les sélections connues pour assurer la promotion de l'événement.
 - Les œuvres seront agrandies sur un fond noir au format 150 x 100 cm. Le même format paysage ou carré est donc imposé pour toutes vos trois œuvres photographiques.
 - Le support rigide est réutilisé pour l'édition suivante (après effacement des photos de l'année précédente. Les photos exposées ne pourront donc être remises aux auteurs, ni utilisées par les organisateurs après la fin de l'exposition.
 - Le dossier de candidature doit être envoyé dûment complété en ligne sur le site <https://rdvh.prefailles.com>.
 - Pour faciliter le traitement du dossier, le nom de chaque fichier doit comporter le nom de l'auteur, le numéro et le titre de l'œuvre sous le format suivant :
NOM Prénom_1_Titre de la photo 1, par exemple : **DOISNEAU Robert_1_Le baiser de l'hôtel de ville**
ou **CARTIER-BRESSON Henri_2_Derrière la gare Saint-Lazare**.
- Le photographe déclare qu'il dispose des pleins droits et pouvoirs pour conclure le présent Contrat et

qu'il détient toutes les licences, permis, autorisation, droits de tiers, notamment et sans que cette liste soit limitative, toute autorisation d'utilisation d'images de biens et/ou de personnes apparaissant sur la photographie, et droits de propriété (notamment de propriété intellectuelle).

Je soussigné..... déclare accepter les conditions ci-avant listées pour les photographes et m'engage à respecter les conditions d'exposition (*cocher la case*).
Signature ci-dessous précédée de la mention « Lu et approuvé »

d. Exposition dans les salles municipales (peintures et sculptures)

- Les œuvres seront installées dans deux salles municipales de la commune de Préfailles (Salle René Deffain à côté du Bureau d'information touristique et Salle du Conseil municipal à côté de la Mairie ; les deux salles se trouvant dans la Grande Rue). Au total, 15 peintres et 10 sculpteurs seront sélectionnés.
- Installation dans les salles dans la journée du vendredi 21 juillet et démontage le dimanche soir 30 juillet à la fermeture de l'exposition et/ou le lundi 31 juillet entre 9h et 10h30.
- Les artistes s'engagent à tenir les permanences des salles selon le planning proposé dans la partie e/.
- Les œuvres seront au nombre de trois.
- L'artiste proposera des œuvres qui n'ont jamais été exposées antérieurement afin de permettre aux visiteurs la découverte d'œuvres nouvelles.
- Le dossier de candidature doit être envoyé dûment complété en mairie par voie postale accompagné de tirages photographiques ou papier de bonne qualité de chacune des œuvres au format minimum A4(21 x 29,7 cm), faisant apparaître en son dos les informations suivantes : nom de l'artiste, numéro, titre et taille de l'œuvre originale. Les artistes candidats sont également autorisés à adresser les photos de leurs œuvres par email à communication@prefailles.fr, mais cela n'exclut pas l'envoi postal. Ces photos seront utilisées par le Comité de sélection pour choisir les artistes exposés.
- Les peintres et sculpteurs exposeront en intérieur, sur choix du Comité de sélection du « Rendez-vous de l'Hêtre ».
- La municipalité décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des œuvres. Chaque artiste aura la liberté d'assurer ses œuvres et sera dans l'obligation de les sécuriser.

Je soussigné..... déclare accepter les conditions ci-avant listées pour les peintres et sculpteurs et m'engage à respecter les conditions d'exposition (*cocher la case*).
Signature ci-dessous précédée de la mention « Lu et approuvé »

e. Permanences

➤ Les artistes s'engagent à tenir les permanences dans les salles d'exposition afin d'assurer l'accueil du public (si possible, au moins 3 demi-journées chacun), de 10h à 13h et de 15h à 19h. Merci de cocher les cases de vos disponibilités, elles serviront à établir les tableaux des permanences qui seront envoyés à tous les participants :

Jours d'expo	<u>S 22</u>	<u>D 23</u>	<u>L 24</u>	<u>M 25</u>	<u>M 26</u>	<u>J 27</u>	<u>V 28</u>	<u>S 29</u>	<u>D 30</u>
Permanence matin									
Permanence après-midi									

Les photographes, bien qu'exposant en extérieur, sont vivement invités à participer à ces permanences pour une rencontre et un échange entre le public et les artistes.

3/ Inscription des œuvres

➤ Merci de reporter ci-après les noms des œuvres et leurs caractéristiques :

Œuvre 1 :

TITRE DE L'ŒUVRE :

TYPE D'ŒUVRE (dessin, lithographie, peinture, gravure, sculpture...). Merci de bien préciser la technique et les matériaux utilisés

.....

FORMAT DE L'ŒUVRE (en cm, longueur par largeur).....

Œuvre 2 :

TITRE DE L'ŒUVRE :

TYPE D'ŒUVRE (dessin, lithographie, peinture, gravure, sculpture...). Merci de bien préciser la technique et les matériaux utilisés

.....

FORMAT DE L'ŒUVRE (en cm, longueur par largeur).....

Œuvre 3 :

TITRE DE L'ŒUVRE :

TYPE D'ŒUVRE (photographie, dessin, lithographie, peinture, gravure, sculpture...). Merci de bien préciser la technique et les matériaux utilisés

.....

FORMAT DE L'ŒUVRE (en cm, longueur par largeur).....

6/ Vente des œuvres

- Les artistes ont la possibilité de vendre leurs œuvres, toutefois, aucune transaction ne doit s'effectuer sur les lieux des expositions ; aucun tarif ne doit apparaître dans les salles d'exposition, ni accolé aux œuvres, ni posé sur une table ; aucun décrochage n'est permis avant la clôture de l'événement. Dans le cas des photographies, le tirage ne peut être vendu.

7/ Vernissage, Prix et récompenses

- Le vendredi 21 juillet 2023, jour du vernissage, les artistes pourront faire découvrir leurs œuvres aux invités. Les salles d'expositions (René Deffain et du Conseil municipal) seront ouvertes de 15h30 à 17h30. Le vernissage aura ensuite lieu à 18h dans le Jardin de la mairie (sur invitation).
- Au cours de l'édition, le public sera amené à désigner son œuvre préférée, par catégorie. Un jury composé de professionnels désignera l'artiste vainqueur par catégorie.
- Les artistes ayant remporté les prix du jury lors de cette édition seront automatiquement sélectionnés pour l'édition suivante. Ils devront néanmoins remplir à cette occasion leur dossier de candidature.
- Les récompenses (prix du public et du jury dans les 3 catégories) seront offertes à l'occasion d'une réception finale organisée par la commune de Préfailles qui aura lieu le vendredi 18 août 2023 à 11 heures.

Photographie

- Le vote pour désigner la photographie préférée du public s'effectuera par internet grâce aux QR codes présents sur chaque œuvre et sur le site <https://rdvh.prefailles.com>. Le public aura à choisir et classer trois photographies de trois auteurs différents parmi toutes les œuvres présentées sur le littoral. Clôture des votes le jeudi 10 août au soir.

Peinture et sculpture

- Pour la partie « en salles », des bulletins de vote et des urnes seront mis à disposition des visiteurs. Les votes seront possibles pendant toute la durée d'ouverture au public, soit du samedi 22 au dimanche 30 juillet 2023 (de 10h à 13h et de 15h à 19h).

Le /..... / 2023

Signature de l'artiste,
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

COMMUNE DE PRÉFAILLES
Service « Activité culturelle – Animations - Communication »
Candidature « Rendez-vous de l'Hêtre »
17 Grande Rue - 44770 PRÉFAILLES
communication@prefailles.fr